

# PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION

## DU CONSEIL MUNICIPAL

29 janvier 2019

DATE DE CONVOCATION

18 janvier 2019

DATE D'AFFICHAGE

18 janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf du mois de janvier à vingt heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de FORMERIE, présidé par Monsieur William BOUS.

### PRÉSENTS :

William BOUS	Joël HUCLEUX	Micheline BINDER
Gérard BESNIER	Jean-Paul SOULEZ	Guy DESMAREST
Raymond COZETTE	Josiane DELOFFE	Yves LEFRANCOIS
Alain GILLES	Martine CAYRE	Gérard FOUCARD
Patrick DUFOUR	Hervé LEVEAU	Maryse FLANDRE
Isabelle COZETTE	Christelle PLE	Nathalie FERRAND
Hélène TELLIER	Laurent PLACE	Jérôme HUCLEUX

### ABSENTS NON EXCUSÉS :

ABSENTS EXCUSÉS : Nadège CORROY

Jeannick LANGLOIS	donne pouvoir à	William BOUS
Nicole DAVESNE	donne pouvoir à	Gérard FOUCARD
Sylvie LACAILLE	donne pouvoir à	Joël HUCLEUX
Laure DESENDER	donne pouvoir à	Micheline BINDER

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : Micheline BINDER et Jean-Paul SOULEZ

## ORDRE DU JOUR

- **COMPTE ADMINISTRATIF DE BOUTAVENT LA GRANGE**
- **COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 FORMERIE – LOTISSEMENT LES TILLEULS – EAU – ASSAINISSEMENT**

- **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2018**
- **AFFECTATION DES RÉSULTATS 2018**
- **VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2019 COMMUNE-LOTISSEMENT LES TILLEULS**
- **INFORMATIONS GÉNÉRALES**
- **QUESTIONS DIVERSES**
- **QUESTIONS DES CONSEILLERS**

## **PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 16/01/19**

Modifications sur le PV du 16 janvier 2019 :

Page 2 : PV du 03/01/2019 : « remplacée par » et non « remplacée per »

Modification sur la rédaction de la délibération concernant les primes (en rouge) :

La part fonctionnelle de la prime (IFSE) sera versée mensuellement pour le grade de DGS, de technicien, d'agent de maîtrise, pour l'agent responsable de l'exploitation de la station d'épuration, **pour l'agent responsable de l'exploitation des réseaux, pour la directrice du centre de Loisirs** et semestriellement pour le reste des agents de la catégorie C.

Monsieur le Maire demande aux membres présents leur accord pour inscrire à l'ordre du jour deux points supplémentaires :

- **CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION A 35 HEURES A COMPTER DU 01 MARS 2019**
- **CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC**

A l'unanimité, l'ensemble du Conseil municipal donne son accord.

## **COMPTE ADMINISTRATIF DE BOUTAVENT LA GRANGE**

### **COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 FORMERIE – LOTISSEMENT LES TILLEULS – EAU – ASSAINISSEMENT**

Hors de la présence de M. BOUS, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2018 des communes de BOUTAVENT LA GRANGE, de FORMERIE, du lotissement Les Tilleuls, de l'Eau et de l'Assainissement, présentés par Monsieur Raymond COZETTE, doyen d'âge.

# COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

	FORMERIE	BOUTAVENT LA GRANGE	LOTISSEMENT LES TILLEULS
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
DEPENSES	1 723 128.83 €	105 878.66 €	46 640.27 €
RECETTES	2 101 244.77 €	93 312.44 €	46 640.27 €
<i>EXCEDENT ou DEFICIT 2018</i>	<b>378 115.94 €</b>	<b>- 12 566.22 €</b>	<b>- €</b>
REPORT RESULTAT 2017 (002)	1 658 831.53 €	<b>241 349.92 €</b>	<b>265 816.53 €</b>
AFFECTATION AU 1068	805 747.00 €		- €
<b>RESULTAT CUMULE (EXCEDENT/DEFICIT 2018 + AFFECTATION 2018 AU 002)</b>	<b>2 036 947.47 €</b>	<b>228 783.70 €</b>	<b>265 816.53 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
DEPENSES	1 046 906.00 €	10 257.08 €	46 640.27 €
RECETTES	928 462.22 €	64 906.00 €	- €
<i>EXCEDENT ou DEFICIT 2018</i>	<b>- 118 443.78 €</b>	<b>54 648.92 €</b>	<b>- 46 640.27 €</b>
REPORT RESULTAT 2017 (001)	1 913 653.58 €	- 64 906.43 €	30 235.32 €
<b>RESULTAT CUMULE à inscrire au 001 au BP 2019</b>	<b>1 795 209.80 €</b>	<b>- 10 257.51 €</b>	<b>- 16 404.95 €</b>
	<b>1 784 952.29 € arrondi à 1 784 953 €</b>		
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>3 832 157.27 €</b>	<b>218 526.19 €</b>	<b>249 411.58 €</b>
<b>AFFECTATION DU RESULTAT au compte 002</b>	<b>2 265 731.17 € arrondi à 2 265 732 €</b>		<b>249 411.58 € arrondi à 249 412 €</b>
<b>AFFECTATION DU RESULTAT au compte 1068</b>			<b>16 404.95 € arrondi à 16 405 €</b>

# COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

	EAU	ASSAINISSEMENT
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
DEPENSES	215 752.95 €	315 135.22 €
RECETTES	305 447.98 €	484 199.29 €
<i>EXCEDENT ou DEFICIT 2018</i>	<b>89 695.03 €</b>	<b>169 064.07 €</b>
REPORT RESULTAT 2017 (002)	<b>838 030.01 €</b>	<b>204 495.99 €</b>
<b>RESULTAT CUMULE à inscrire au 002 au BP 2019</b>	<b>927 725.04 €</b>	<b>373 560.06 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
DEPENSES	18 041.19 €	255 325.36 €
RECETTES	50 262.17 €	149 178.86 €
<i>EXCEDENT ou DEFICIT 2018</i>	<b>32 220.98 €</b>	- <b>106 146.50 €</b>
REPORT RESULTAT 2017 (001)	614 592.74 €	279 663.18 €
<b>RESULTAT CUMULE à inscrire au 001 au BP 2019</b>	<b>646 813.72 €</b>	<b>173 516.68 €</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>1 574 538.76 €</b>	<b>547 076.74 €</b>

## APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2018

Les comptes de gestion 2018 des budgets :

- Commune de FORMERIE
- Commune de BOUTAVENT LA GRANGE
- Lotissement Les Tilleuls
- Eau
- Assainissement

ont été soumis et approuvés par l'ensemble des membres présents et ayant donné procuration, selon l'article L 2121-31 du CGCT, comptes de gestion concordant parfaitement avec les comptes administratifs.

## AFFECTATION DES RÉSULTATS 2018

### COMMUNE DE BOUTAVENT LA GRANGE :

A la majorité (23 voix pour, Monsieur le Maire ne votant pas et Monsieur LANGLOIS absent non plus, ayant donné procuration à Monsieur le Maire), le Conseil Municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2018 dont les résultats sont conformes au compte de gestion,

Décide d'affecter au budget de la commune nouvelle de FORMERIE pour 2019,

- le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 de la commune de BOUTAVENT LA GRANGE de la façon suivante :
  - Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour 218 526.19 €
  - La couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 10 257.51 € arrondi à 10 258 €, qui sera intégré dans le résultat global du budget principal de la commune nouvelle de FORMERIE.
- L'actif et le passif

#### **COMMUNE DE FORMERIE :**

A la majorité (23 voix pour, Monsieur le Maire ne votant pas et Monsieur LANGLOIS absent non plus, ayant donné procuration à Monsieur le Maire), le Conseil Municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2018 dont les résultats sont conformes au compte de gestion,

Décide d'affecter au budget de la commune nouvelle de FORMERIE pour 2019,

- le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 de la commune de FORMERIE de la façon suivante :
  - Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour 2 036 947.47 €
- L'actif et le passif

**Le surplus total est affecté sur le budget communal principal de la commune nouvelle de FORMERIE en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour 2 265 731.27 € arrondi à 2 265 732 €.**

#### **LOTISSEMENT LES TILLEULS :**

A la majorité (23 voix pour, Monsieur le Maire ne votant pas et Monsieur LANGLOIS absent non plus, ayant donné procuration à Monsieur le Maire), le Conseil Municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2018 dont les résultats sont conformes au compte de gestion,

Décide d'affecter au budget 2019 du Lotissement Les Tilleuls créé le 03 janvier 2019, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018, suite à la fusion, de la façon suivante :

- le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour 249 411.58 € arrondi à 249 412 €.

- La couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 16 404.95 € arrondi à 16 405 €.
- l'actif et le passif

#### **EAU :**

A la majorité (23 voix pour, Monsieur le Maire ne votant pas et Monsieur LANGLOIS absent non plus, ayant donné procuration à Monsieur le Maire), le Conseil Municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2018 dont les résultats sont conformes au compte de gestion,

Décide d'affecter au budget 2019 de l'Eau créé le 03 janvier 2019, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018, suite à la fusion, de la façon suivante :

- le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour 927 725.04 €
- l'actif et le passif

#### **ASSAINISSEMENT :**

A la majorité (23 voix pour, Monsieur le Maire ne votant pas et Monsieur LANGLOIS absent non plus, ayant donné procuration à Monsieur le Maire), le Conseil Municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2018 dont les résultats sont conformes au compte de gestion,

Décide d'affecter au budget 2019 de l'Assainissement créé le 03 janvier 2019, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018, suite à la fusion, de la façon suivante :

- le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour 373 560.06 €
- l'actif et le passif

### **VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2019 COMMUNE- LOTISSEMENT LES TILLEULS**

#### **• BUDGET COMMUNAL :**

Monsieur le Maire précise que les restes à réaliser de la section d'investissement ne peuvent pas être reportés sur l'exercice 2019 suite à la fusion.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote le budget primitif 2019 de la commune comme suit :

FONCTIONNEMENT : DÉPENSES = RECETTES = 4 209 849 €  
INVESTISSEMENT : DÉPENSES = RECETTES = 3 890 777 €

*Madame Martine CAYRE demande s'il est prévu de procéder à l'isolation phonique de la cantine.*

*Monsieur le Maire lui répond qu'il doit dans un 1<sup>er</sup> temps réaliser les travaux d'accessibilité pendant l'été. Il va recevoir la société qui a fait le bilan phonique dont les résultats sont satisfaisants. Il précise que les nuisances sonores sont réduites depuis la mise en place de deux services.*

*Monsieur Hervé LEVEAU signale qu'il existe une peinture phonique.*

*Monsieur le Maire propose d'étudier cette possibilité.*

- **LOTISSEMENT LES TILLEULS :**

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote le budget primitif 2019 du lotissement Les Tilleuls comme suit :

FONCTIONNEMENT : DÉPENSES = RECETTES = 321 812 €

INVESTISSEMENT : DÉPENSES = RECETTES = 60 405 €

### **CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION A 35 HEURES A COMPTER DU 01 MARS 2019**

Malika BOUGON est directrice du centre aéré de la commune et devait pour rester à ce poste obtenir le Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur en accueils collectifs de mineurs (BAFD). Elle avait un contrat en CDD de 32 heures hebdomadaires et son travail était tout à fait satisfaisant.

Elle a obtenu ce brevet le 17 décembre 2018, avec l'aide apportée de Madame Martine CAYRE pour son rapport de stage.

Monsieur le Maire propose que cet agent soit stagiairisé.

Il propose de créer un poste d'adjoint d'animation à 35 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire.

### **CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC**

Le Syndicat mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD) a pour objet l'étude, la coordination et le suivi de l'établissement des infrastructures et réseaux publics et privés de communication électroniques à haut et très haut débit sur le territoire départemental.

Il est en charge de mettre en œuvre le programme Oise Très Haut Débit visant à déployer un réseau de technologie FTTH permettant d'assurer la couverture intégrale en fibre optique du territoire.

Un certain nombre de point de mutualisation ou SRO (Sous Répartiteur Optique) doivent être implantés :

- Chemin de Bouvresse / angle 1 rue de Beauvais
- Face au 9 rue Aristide Briand
- 1 rue du Presbytère

La commune doit autoriser le SMOTHD à pénétrer sur l'emprise des futurs sites afin de construire, exploiter et entretenir les armoires SRO.

La durée de la convention est de 20 ans à compter de la date de la signature entre les parties.  
La convention ne donne pas lieu au paiement d'une redevance.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte les termes de la convention
- autorise Monsieur le Maire à la signer.

*Madame Hélène TELLIER demande la date de fin de travaux pour la fibre.*

*Monsieur le Maire lui répond qu'ils sont prévus pour fin mars. Après les vacances d'été, les habitations devraient être raccordées.*

*Aujourd'hui, il n'y a qu'un seul opérateur : SFR, mais ORANGE devrait être en concurrence pour la fin de l'année.*

*Monsieur Yves LEFRANCOIS précise que le passage souterrain n'a pas été privilégié, mais plutôt l'aérien.*

*Monsieur le Maire précise que la CCPV a contracté un emprunt pour le financement de ces travaux estimés à 6 600 000 €, financés pour partie par le F.I.P. (Fonds d'Investissement de Proximité).*

## **INFORMATIONS GÉNÉRALES**

- **Bornes papier :**  
Monsieur le Maire informe les élus que les bornes papier, appartenant à la CCPV, peuvent contenir tous les papiers et cartons d'emballage.  
Il rappelle que, dans le cadre de l'écotaxe, les fournisseurs doivent repartir avec leurs cartons d'emballage.  
Pour les entreprises, la déchetterie est gratuite pour ce type de déchets.  
La CCPV ne s'attendait pas à un succès aussi rapide. Toutes les communes n'ont pas encore reçu leurs bornes mais celles déjà livrées sont pleines ; l'organisation du ramassage se met en place.  
Un article dans le bulletin municipal mentionnera l'emplacement des 8 bornes sur FORMERIE et une sur BOUTAVENT LA GRANGE.
- **Déneigement :**  
Monsieur le Maire précise que les agents communaux déneigent de 6 h du matin à 19h et regrettent l'insatisfaction de certains habitants.



Madame Martine CAYRE signale avoir reçu des réclamations de riverains pour le non-déneigement du parking Trélazé, propriété de l'OPAC de l'Oise, à charge pour eux de déneiger.

Il rappelle que le tractopelle ne peut pas déneiger dans certaines raquettes.

Les camions de ramassage des ordures ménagères ne sont pas sortis.

Il demande à la population d'être conciliante.

- **Travaux rue Pasteur :**

La rue Pasteur va être fermée pour travaux. Une place de stationnement réservée à la livraison sera installée devant la pharmacie.

Les poubelles devront être déposées au bout de la rue.

Il y aura une gêne pour certains riverains, car le boîtier électrique installé sur le côté de la mairie doit être déplacé pour le futur ascenseur.

- **Date prochaine réunion du Conseil Municipal :** 26/02/2019 à 20h30.

- **Date prochaine réunion du CCAS :** 06/02/2019 à 17h30.

## QUESTIONS DES CONSEILLERS

Joël HUCLEUX

- Signale que l'arbre situé rue du Bois après l'antenne relais a dû être poussé par un tracteur pour pouvoir labourer.

Jean-Paul SOULEZ

- Souligne l'absence de nombreux membres de la commission pour le bulletin municipal. Il rappelle qu'il a besoin d'idées et d'articles des élus.

Les nouveaux membres de la Commission sont :

- les adjoints
- Hervé LEVEAU
- Patrick DUFOUR
- Nathalie FERRAND

Hélène TELLIER

- Demande si elle peut bénéficier d'heures de formation du DIF (Droit Individuel à la Formation).

Monsieur le Maire va lui communiquer les informations et précise que ces formations ne sont pas remboursées si elles sont effectuées sur le temps de travail.

La séance est levée à 22h18.